

LES RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONNAIRES, « MÉRITENT » MIEUX !

Depuis 2010, le gel du point d'indice représente 17,15 % de perte de pouvoir d'achat pour les agents des finances publiques soit une perte de salaires comprise entre 327 € et 825 € / mois.

À titre de comparaison, le SMIC s'élevait à 1 136 € net en 2015 et 1 399 € en 2024, soit une augmentation de 23,15 % en 10 ans.

En 1980, Le traitement d'un-e agent-e de catégorie C en début de carrière s'élevait à 9 % au-dessus du SMIC contre 0 % aujourd'hui, celui d'un-e cadre B à 30 % au-dessus du SMIC contre 0 % aujourd'hui, celui d'un-e cadre A+ à 60 % au-dessus du Smic, contre 11 % aujourd'hui.

En euro constant, cela équivaut à une perte de 125 €/mois dès le début de la carrière pour un-e agent-e de catégorie C et 686 € pour un-e cadre A+. Ces écarts en début de carrière se répercutent tout au long de la vie professionnelle, mais aussi sur le montant de leur retraite.

Le cumul du gel du point d'indice et de l'augmentation du SMIC fait que les agent-es de catégorie C passent environ les 10 premières années de leur carrière au SMIC sans aucune augmentation et les agent-es de catégorie B pendant 4 ans.

Les gouvernements Barnier et Bayrou ont décidé de suspendre la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) à partir de 2024.

La GIPA avait été créée en 2008, pour couvrir au moins partiellement les pertes de pouvoir d'achat subies par les agent-es publics, visiblement ce n'est plus une préoccupation de ce gouvernement.

En 2023, 23 000 agent-es de la DGFIP l'avaient perçue pour une moyenne de 400€/an.

En 2024, ce sont 64 000 agent-es qui auraient dû la percevoir.

Comme si cela ne suffisait pas sont venus s'ajouter le jour de

carence et la diminution de 10 % de la rémunération en cas d'arrêts maladie.

La seule perspective ouverte par l'administration pour améliorer les revenus de ses agent-es est la rémunération au mérite individuel à enveloppe constante, totalement incompatible tant avec des missions de service public qui reposent sur un travail collectif qu'avec la nécessaire indépendance du fonctionnaire, garantie par le statut dans l'intérêt premier des usagers.

Toutes ces mesures ont également un impact considérable sur le niveau des pensions, puisque les fonctionnaires ne cotisent que sur leur traitement de base et que celui-ci stagne. Pour exemple, un-e agent-e de catégorie B perd environ 350€/mois en partant à la retraite en 2025 par rapport à un-e collègue à la carrière équivalente parti-e en 2015. Un-e cadre A+ perd environ 450 €/mois avec le même calcul.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE :

- 👤 **Revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 ;**
- 👤 **Le bénéfice du complément de traitement indiciaire (CTI) à l'instar des secteurs de la santé qui ouvre droit à un supplément de pension ;**
- 👤 **Une augmentation substantielle de la rémunération indemnitaire (ACF, IMT, Prime de rendement) ;**
- 👤 **Une augmentation conséquente de l'allocation forfaitaire de télétravail ;**
- 👤 **Une véritable politique d'Égalité abondée d'un budget conséquent palliant les écarts de rémunération ;**
- 👤 **Pas de rémunération au mérite.**



ET ON VOUDRAIT NOUS FAIRE VIVRE ÇA JUSQU'À 64 ANS ?!?!?

**CE PRINTEMPS, METTONS-NOUS EN MOUVEMENT POUR DÉFENDRE LA DGFIP,
LE SERVICE PUBLIC ET NOTRE TRAVAIL...**

MAIS PAS JUSQU'À 64 ANS !

